

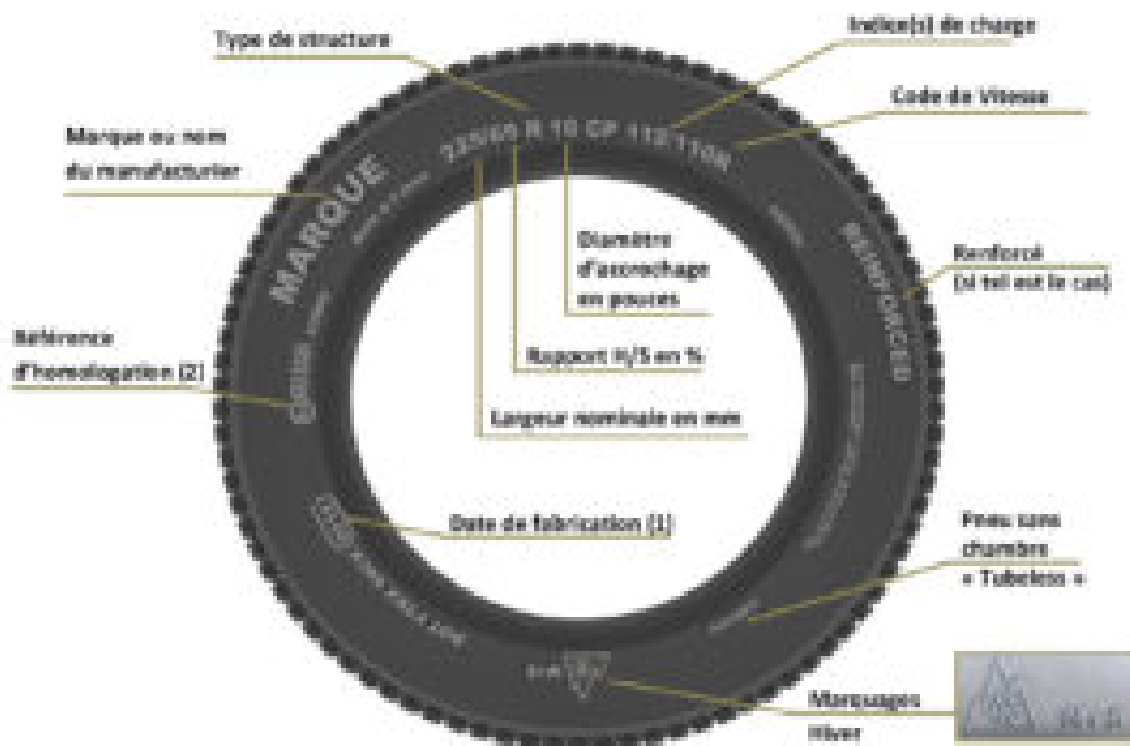


## Travaux de Normalisation des Pneumatiques pour la France

# Marquages d'un pneu - Camping-Car

Il est indispensable de connaître la dimension des pneus (avant et arrière) qui équipent votre camping-car.

Les pneus comportent, sur les côtés (autrement appelés flancs) un certain nombre d'indications complémentaires. Parmi ces indications, certaines ont un caractère réglementaire.



Notes :

(1) Format à 8 chiffres - ex : 2519 - 2<sup>ème</sup> semaine 2019

(2) (1) suite du nombre correspondant au pays d'homologation et de n° d'homologation, avec la lettre S pour les dimensions simples, W pour l'adhérence sur sol mouillé, R pour la résistance au roulement.

(3) Le suffixe « CP » est spécifique au pneu pour Camping-car





## Travaux de Normalisation des Pneumatiques pour la France

<b>225</b>	Largeur en millimètres (mm) de la section du pneu (de flanc à flanc). Ici, le pneu fait 225 mm de large.
<b>65</b>	Série du pneu. C'est la hauteur du flanc du pneu exprimé en % de la largeur de section du pneu. La hauteur du flanc est, ici, égale à 65 % de 225 mm soit environ 146 mm.
<b>R</b>	Pneu à structure radiale : R = <b>RADIAL</b>
<b>16</b>	Diamètre intérieur en pouces du pneu (1 pouce = 25,4 mm) Ici, le diamètre intérieur du pneu est donc de 406 mm. <b>Attention, le diamètre de la jante sur laquelle le pneu est monté doit être toujours le même que le diamètre intérieur du pneu.</b>
<b>CP</b>	Le suffixe « CP » indique qu'il s'agit d'un pneu spécifique pour camping-car.
<b>112/110</b>	Indice de charge du pneumatique (voir tableau dans les Conseils pratiques). - Un indice de charge 112 indique que ce pneu peut être soumis à une charge maximale de 1120 kg lorsqu'il est monté seul. - Un Indice de charge 110 indique que ce pneu peut être soumis à une charge maximale de 1060 kg lorsqu'il est monté jumelé à un pneu identique.
<b>R</b>	Code de vitesse du pneu. C'est la vitesse maximale à laquelle le pneu peut rouler sans dommage. Ici, R = 170 km/h
<b>TUBELESS</b>	Ce pneu est dit TUBELESS ou à chambre incorporée. <b>Doit donc se monter impérativement sans chambre à air.</b> <b>Attention, vérifiez que la jante est également Tubeless.</b>

### Marquages réglementaires qui attestent que le pneu est homologué par un pays :

**E2 02-03 527** : correspond au numéro d'homologation du pneumatique tourisme attribué par les autorités françaises conformément au Règlement n° 30 (Règlement pour les pneus pour voitures particulières).

**e4 02 04235-s** : correspond au numéro d'homologation du pneumatique tourisme attribué par les autorités néerlandaises traduisant la conformité à la réglementation sur le bruit des pneus (Directive européenne n° 2001/43).

**DOT** : (Department of Transportation - USA) est une exigence réglementaire américaine pour l'exportation du pneu aux États-Unis et au Canada.

### Autres marquages :

**M + S** : qui signifie Mud and Snow = indique que le pneumatique possède des capacités d'adhérence spécifiques sur les sols meubles tels que la neige.



## Travaux de Normalisation des Pneumatiques pour la France



Pictogramme "3 Peak Mountain SnowFlake" Retrouvez nos informations sur le montage de pneus Hiver

**TWI** : Trade Wear Indicator (indicateur d'usure)

### **TUBELESS (TL) ou TUBE TYPE (TT)**

Pneu TUBELESS (TL)



C'est un pneu avec chambre à air déjà incorporée, qui est donc étanche seul. Un pneu TUBELESS doit être toujours monté sur une roue TUBELESS.



Il est donc fortement déconseillé de monter une chambre à air dans un pneu TUBELESS.

Pneu TUBE TYPE (TT)



C'est un pneu qui n'est pas étanche seul, il nécessite l'usage d'une chambre à air.



Il est recommandé d'utiliser une chambre à air neuve lors de chaque montage/démontage du pneu sur la jante.